

## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### « 14<sup>ème</sup> CYCLESPLACE »

### **Grand prix cycliste Alpespace – UCP**

Organisation de l'UCP le 13 mai 2017

1. L'épreuve est ouverte à tous les concurrents licenciés UFOLEP, munis de leur licence UFOLEP R5 **ET** de leur carte « CycloSPORT » (*carton de valeur établi par sa commission départementale UFOLEP*)
2. Les concurrents FSGT ou FFC (Pass cyclisme) devront être pré-inscrit 48h avant (Pas d'inscription sur place). Pré-inscription en ligne et informations sur le site de l'UCP <http://www.ucpontcharra.net>
3. Les concurrents FSGT ou FFC (Pass cyclisme) ne pourront être inscrits que sur présentation de leur licence **ET** devront souscrire une PASS CYCLO UFOLEP valable le seul jour de l'épreuve et pour une seule épreuve.
4. Les inscriptions se font à partir de 12h30 et sont clôturées 15 minutes avant le départ de la catégorie d'inscription demandée.
5. Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingles) et son transpondeur, chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cycloSPORT » UFOLEP.
6. L'échauffement sur le circuit n'est autorisé que jusqu'à 15 minutes du premier départ et ne peut se faire que dans le seul sens de l'épreuve.
7. Les concurrents doivent se présenter sur la ligne d'appel et de départ un quart d'heure avant l'heure de départ annoncée, pour permettre l'appel des concurrents ainsi que d'éventuels contrôles techniques et sportifs <sup>(1)</sup>.
8. A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout cycloSPORTIF de rouler à contre sens de l'épreuve.

<sup>1</sup>- La tenue vestimentaire - Le casque - Le vélo doit être conforme aux normes UCI - Le(s) dossard(s) - Il(s) doi(ven)t être fixé(s) au-dessus des poches du maillot, chacun étant maintenu par au moins 4 épingles. - Les oreillettes, et tout autre moyen de communication radio, sont interdits. - Les braquets des Jeunes Masculins et Féminines 13/14 ans - Développement : 7,01 m. - Les braquets des Jeunes Masculins et Féminines 15/16 ans - Développement : 7,62 m.

9. L'organisateur se réserve le droit (à titre exceptionnel) de pouvoir différer le départ.
10. Les concurrents doivent impérativement respecter le code la route. Les concurrents doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.
11. Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée de la course, ainsi qu'à l'échauffement.
12. Le dossard doit être posé bien à plat sur la poche droite du maillot.
13. En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit de même que l'abandon de déchets sur les bas cotés.
14. Tout concurrent qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé. Toute autre manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances et attestée par un officiel, pourra également faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de la commission technique.
15. Tout cyclosporitif contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon à un membre de l'organisation se trouvant à la table de marquage ou sur la ligne d'arrivée.
16. Tout concurrent doublé n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement. Cette pratique est aussi interdite lorsque plusieurs catégories courent ensemble que le départ soit décalé ou non.
17. Les concurrents récompensés doivent être présents et monter sur le podium en tenue de cycliste.
18. Tout concurrent ne respectant pas les règles de l'organisateur, ou du règlement UFOLEP peut se voir déclassé sans pouvoir prétendre au remboursement de son engagement.
19. Aucun concurrent ne peut prétendre au remboursement de son engagement sous quelques motifs que ce soit.
20. L'organisateur se réserve le droit (à titre exceptionnel) d'anticiper l'arrivée de la dernière course pour respecter l'heure de fin de manifestation transmise aux autorités.



Départs et Arrivées Parc d'Activités  
ALPESPACE  
Voie Vasco de Gama F-73800 Francin  
1<sup>er</sup> départ à 13 h 30



**UNION CYCLISTE  
DE PONTCHARRA**